

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'ALLONZIER LA CAILLE (Haute-Savoie)

Le trente juillet deux mil vingt-six à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune d'ALLONZIER LA CAILLE, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RENAUD Olivier, Maire.

Nombre	
- de Conseillers en exercice	19
- de présents	13
- de votants	16
- de voix pour	14
- de voix contre	
- bulletins blancs	2

Présents : BARAT Maëva, CHARVEYS Michel, CHAUVAT Aurélie, DECAUDIN Typhaine, DE REYDET Rébecca, EXCOFFIER Vincent, FEVAL Marie, LAFFIN Fabien, LEFRANC Laura, MERCOIROL Nathalie, PECCOUD Patrice, RENAUD Olivier, VERON Julien

Absent excusé avec pouvoir :

BONNEMOY Nicolas donne pouvoir à Oliver RENAUD
CAUQUOZ Jean-Pierre donne pouvoir à Michel CHARVEYS
HORKMANS Cécilia donne pouvoir à Patrice PECCOUD

Absent excusé sans pouvoir : BALAND Jérôme, KOLB Patrick, DEPOLLIÉ Véronique

A été nommée secrétaire : EXCOFFIER Vincent

Date de convocation
23/07/2026

Objet : 2026-67 Tarifs du centre périscolaire 2026/2027

Vu la délibération 2023-26 instaurant les tarifs de la restauration scolaire liés au quotient familial

Vu la conjoncture économique et en tenant compte des frais de fonctionnement du restaurant scolaire le coût du repas est de 12.98 €.

Monsieur le Maire propose de réactualiser les tranches tarifaires pour le centre périscolaire tel que :

Restaurant scolaire

Quotient familial	Tarif du repas et de la garderie méridienne	Tarif repas avec PAI
De 0 à 1500	5.50	2.75
De 1501 à 2500	6.20	3.10
De 2501 à 3500	7.50	3.75
Au-delà de 3501	8.50	4.25

Périscolaire matin et soir

Tarifs au quart d'heure :

- Tranche horaire de 7h00 à 7h30 : 1.25 € le ¼ d'heure
- Tranche horaire de 7h30 à 8h15 : 1.10 € le ¼ d'heure
- Tranche horaire de 16h30 à 18h30 : 1.10 € le ¼ d'heure

En cas de dépassement des horaires d'accueil après 18h30, le ¼ d'heure sera facturé 10.00 €. Tout ¼ d'heure entamé sera dû.

Envoyé en préfecture le 03/08/2026

Reçu en préfecture le 03/08/2026

Publié le

ID : 074-217400068-20260730-D_2026_67-DE

Centre de loisirs

Frais d'inscription annuels 20.00 € par famille.

Quotient familial	Tarif matin avec repas	Tarif après-midi sans repas	Tarif journée
De 0 à 1500	16.75	11.25	28.00
De 1501 à 2500	21.80	15.60	37.40
De 2501 à 3500	27.75	20.25	48.00
Au-delà de 3501	30.25	21.75	52.00
Tarif extérieur	31.00	22.50	53.50

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- **Décide** de réactualiser les prix des tarifs du centre périscolaire (cantine, garderie et centre de loisirs) basés sur le quotient familial réparti tel que dans les tableaux ci-dessus pour l'année 2026/2027.
- **Précise** que ces tarifs seront applicables dès la rentrée scolaire 2026/2027 et pourront être modifiés à la hausse en cours d'année si le prix du repas subit une augmentation.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer les titres de recette correspondants.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Olivier RENAUD

Acte certifié exécutoire le : 30/07/2026
Télétransmis en préfecture le :
Affiché, notifié ou publié le :

Le secrétaire de séance

